



[Accueil](#) > [Vacances](#)

---

# Vacances



## Activités enfance / jeunesse - pour les 3-17 ans

**Afin de faciliter l'organisation des familles et permettre aux enfants de jouer, découvrir et expérimenter au sein d'un environnement collectif rassurant, la Ville d'Orvault propose des Accueils de loisirs à chaque période de vacances. En complément, selon les périodes, retrouvez aussi les stages sportifs (8-17 ans) et les stages natation (6-12 ans).**

[A](#) [14] [+A](#) [14]

[15] [16]

[17] [17] [17] [17]

[10]

## Accueils de Loisirs

[10]

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans révolus (ou scolarisés de manière effective en maternelle) jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

[LIRE LA SUITE](#) [10]

---

[12]

## Stages sportifs et natation

[12]

A chaque période de vacances, des stages multisports peuvent être proposés : badminton, tennis de table, football, handball, basketball, natation, ultimate, flag rugby...

[LIRE LA SUITE](#) [12]

---

[11]

# Stages initiation & découverte du numérique

[11]

Pour les jeunes de 13 à 18 ans, la Ville propose au Point Information jeunesse, des stages gratuits d'initiation et de découverte du numérique

[LIRE LA SUITE](#) [11]

## FAQ

ALSH vacances - Quels sont les modes de fréquentation possibles ?

Deux formules d'accueil existent :

- Journée
- après-midi (sans repas)

ALSH vacances - A quelle heure dois-je venir déposer ou reprendre mon enfant ?

- Accueil le matin de 7h45 à 9h30 (enfants inscrits à la journée) ou de 13h15 à 13h45 (enfants inscrits uniquement l'après-midi)
- Départ le soir à partir de 16h45 et au plus tard jusqu'à 18h30.

Comme le précise le règlement intérieur des activités jeunesse (document disponible dans la rubrique "A télécharger"), veillez au respect des plages horaires d'accueil des enfants.

A NOTER : les enfants de 6 ans et plus peuvent être autorisés à quitter seul l'ALSH (cf. autorisation à mentionner sur la Fiche Sanitaire de l'enfant).

Vacances - Je souhaite déposer mon enfant un peu plus tard, ou au contraire, venir le chercher un peu plus tôt, est-ce possible ?

Durant les périodes de vacances, plus d'une centaine d'enfants sont inscrits chaque jour en ALSH. Les horaires définis pour l'accueil et le départ des enfants visent, dans un cadre de service collectif, à préserver l'organisation et le projet pédagogique mis en œuvre au sein des structures, et ce dans le respect de l'intérêt général. Aussi, il n'est pas possible d'adapter les horaires d'arrivée ou de départ à chaque situation individuelle (cf. Règlement intérieur des activités jeunesse disponible dans la rubrique "A télécharger").

De manière exceptionnelle, si vous avez une contrainte horaire particulière, vous devez anticiper votre demande de dérogation et motiver celle-ci par écrit à [espacefamille@mairie-orsvaulx.fr](mailto:espacefamille@mairie-orsvaulx.fr) [18]. Le service Jeunesse vous apportera une réponse (positive ou non) dans les plus brefs délais. Sachez que les directeurs d'ALSH ne sont pas habilités à valider ce type de réponse, et qu'en cas de demandes récurrentes ou de non-respect des horaires d'accueil, la Ville se réserve la possibilité de refuser les inscriptions de votre enfant pour la période de vacances suivante.

Vacances - Quand dois-je inscrire mon enfant ?

Pour les Accueils de loisirs et stages organisés durant les vacances scolaires, les inscriptions débutent en moyenne 6 semaines avant la période concernée et se clôturent 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances. Inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Téléchargez le calendrier des périodes d'inscription pour l'année 2020/21 :

 [calend\\_jnse\\_vac\\_2020\\_21.pdf \(748 Ko - .pdf\)](#) [19]

---

Que dois-je fournir à mon enfant lorsqu'il va à l'accueil de loisirs ou en stage pendant les vacances.

---

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est inutile de donner un goûter pour les enfants inscrits en Accueil de loisirs car celui-ci est fourni. A l'inverse, pour les stages (en particulier stages sportifs), les parents doivent fournir à leur enfant un goûter et prévoir notamment une bouteille d'eau.

Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs maternels (3-6 ans), il est par ailleurs conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Enfin, il est demandé aux familles de fournir un drap et une couverture (duvet, plaid..) dans un sac, le tout marqué aux nom et prénom de l'enfant.



## Dans l'agenda

lun, 04/01/2021 - dim, 07/02/2021

**Vacances d'Hiver 2021 - Accueils de loisirs et stages** [20]

mer, 10/02/2021 - 10:00 - 11:00

**Atelier Montessori** [21]

sam, 13/02/2021 - 10:30 - 11:30

**Atelier Montessori** [22]

lun, 08/03/2021 - mer, 14/04/2021

**Vacances de Printemps - Accueils de Loisirs et stages** [23]

mer, 10/03/2021 - 10:00 - 11:00

**Atelier Montessori** [24]

sam, 13/03/2021 - 10:30 - 11:30

**Atelier Montessori** [25]

[Voir tous les événements](#) [26]



## Dans l'actualité

**Fonctionnement des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse** [27]

**Vous recherchez un babysitter ? vous cherchez à faire du babysitting ?** [28]

[Voir toutes les actualités](#) [29]

## Pour plus d'infos :

Contactez le service Espace Famille au 02 51 78 33 00

ou [espacefamille@mairie-orvault.fr](mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr) [18]

## Ohé, plateforme gratuite d'échange et de partage entre orvaltais

Besoin d'une [garde d'enfants](#), [33] de [covoiturage](#) [34], de [soutien scolaire](#) [35]... [Ohé](#) [36] est pour vous !

---

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>

Liens

[1] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ensemble-mobilisons-nous-pour-les-enfants-et-les-jeunes>

[2] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille>

[3] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance>

[4] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ecoles-scolarite>

[5] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/restauration>

[6] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/accueils-periscolaires-municipaux>

[7] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances>

[8] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis>

[9] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>

[10] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances/accueils-de-loisirs>

[11]

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances/stages-initiation-decouverte-du-n-umerique>

[12] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances/stages-sportifs-et-natation>

[13] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/jeunes>

[14] <https://www.orvault.fr/javascript%3A%3B>

[15] <https://www.orvault.fr/print/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>

[16] <https://www.orvault.fr/printpdf/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/vacances>

[17] <http://www.addthis.com/bookmark.php?v=300>

[18] <mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr>

[19] [https://www.orvault.fr/sites/default/files/calend\\_jnse\\_vac\\_2020\\_21\\_1.pdf](https://www.orvault.fr/sites/default/files/calend_jnse_vac_2020_21_1.pdf)

[20] <https://www.orvault.fr/agenda/vacances-dhiver-2021-accueils-de-loisirs-et-stages>

[21] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-44>

[22] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-45>

[23] <https://www.orvault.fr/agenda/vacances-de-printemps-accueils-de-loisirs-et-stages>

[24] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-46>

[25] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-47>

[26] <https://www.orvault.fr/agenda/22>

[27] <https://www.orvault.fr/actualites/fonctionnement-des-services-petite-enfance-enfance-et-jeunesse>

[28] <https://www.orvault.fr/actualites/vous-recherchez-un-babysitter-vous-cherchez-faire-du-babysitting>

[29] <https://www.orvault.fr/actualites/22>

- [30] [https://www.orvault.fr/sites/default/files/fiche\\_sanitaire\\_2020-2021-bat\\_1.pdf](https://www.orvault.fr/sites/default/files/fiche_sanitaire_2020-2021-bat_1.pdf)
- [31] [https://www.orvault.fr/sites/default/files/ri\\_jeunesse\\_20200928\\_4.pdf](https://www.orvault.fr/sites/default/files/ri_jeunesse_20200928_4.pdf)
- [32] [https://www.orvault.fr/sites/default/files/calend\\_jnse\\_vac\\_2020\\_21\\_3.pdf](https://www.orvault.fr/sites/default/files/calend_jnse_vac_2020_21_3.pdf)
- [33] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=baby>
- [34] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=car>
- [35] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=school>
- [36] <http://www.ohe.orvault.fr/>